

FINACorp Obligataire SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2024
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2024

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de **FINACorp Obligataire SICAV** arrêtés au **31 mars 2024** qui font apparaître un actif net de **3 463 348 DT** et une valeur liquidative égale à **135,176 DT** par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au **31 mars 2024** sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de **FINACorp Obligataire SICAV** ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au **31 mars 2024**.

Paragraphe post-conclusion :

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La note 3.3 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société **FINACorp Obligataire SICAV** pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation

du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

Tunis, le 30 Avril 2024

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 31.03.2024	Au 31.03.2023	Au 31.12.2023
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	3 324 022	3 512 750	3 902 972
a- Actions et valeurs assimilées		0	48 729	97 476
b- Obligations		1 282 025	1 592 485	1 432 060
c- Emprunts d'état		2 041 997	1 871 536	2 373 436
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	159 598	695 913	1 125 493
a- Placements monétaires		0	0	0
b- Disponibilités		159 598	695 913	1 125 493
Créances d'exploitations		0	0	0
Autres actifs		0	0	0
TOTAL ACTIFS		3 483 620	4 208 663	5 028 465
<u>PASSIFS</u>				
		<u>20 272</u>	<u>21 757</u>	<u>24 555</u>
Opérateurs créditeurs	PA1	11 138	17 875	16 836
Autres créditeurs divers	PA2	9 134	3 883	7 719
<u>ACTIF NET</u>		<u>3 463 348</u>	<u>4 186 906</u>	<u>5 003 910</u>
Capital	CP1	2 565 637	3 293 433	3 769 411
Sommes capitalisables		897 711	893 473	1 234 499
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		846 601	838 688	958 794
b- Résultat capitalisable de l'exercice		59 509	60 813	256 692
c- Régul du résultat capitalisable de l'exercice		-8 399	-6 027	19 013
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		3 483 620	4 208 663	5 028 465

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Du 01.01.2024 au 31.03.2024	Du 01.01.2023 au 31.03.2023	Du 01.01.2023 au 31.12.2023
Revenus du portefeuille-titres	PR1	66 249	61 648	246 019
a- Dividendes		0	0	0
b- Revenus des obligations		22 145	27 947	103 369
c- Revenus des B.T.A		44 104	33 701	142 650
Revenus des placements monétaires	PR2	6 688	12 238	63 061
Total des revenus des placements		<u>72 937</u>	<u>73 886</u>	<u>309 080</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-7 451	-8 236	-32 862
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		65 486	65 650	276 218
Autres produits		0	0	0
Autres charges	CH 2	-5 977	-4 837	-19 526
RESULTAT D'EXPLOITATION		59 509	60 813	256 692
Régularisation du résultat d'exploitation		-8 399	-6 027	19 013
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		51 110	54 785	275 705
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		8 399	6 027	-19 013
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-28	-2 314	-3 686
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-19 587	5 621	10 969
Frais de négociation de titres		0	0	0
RESULTAT NET DE DE L'EXERCICE		39 894	64 120	263 975

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Du 01.01.2024 au 31.03.2024	Du 01.01.2023 au 31.03.2023	Du 01.01.2023 au 31.12.2023
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>39 894</u>	<u>64 120</u>	<u>73 430</u>
a- Résultat d'exploitation	59 509	60 813	71 447
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-28	-2 314	-252
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-19 587	5 621	2 235
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>-1 580 456</u>	<u>-1 143 491</u>	<u>144 830</u>
a- Souscriptions	170 523	1 399 286	1 344 316
- Capital	126 600	1 101 300	1 007 700
- Régularisation des sommes non distribuables	1 122	7 958	8 977
- Régularisation des sommes capitalisables	42 801	290 028	327 639
b- Rachats	-1 750 979	-2 542 777	-1 199 486
- Capital	-1 300 500	-2 001 300	-899 800
- Régularisation des sommes non distribuables	-11 384	-14 449	-7 995
- Régularisation des sommes capitalisables	-439 095	-527 028	-291 691
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 540 562	-1 079 371	218 260
<u>ACTIF NET</u>			
a- Début de période	5 003 910	5 266 277	4 785 650
b- Fin de période	3 463 348	4 186 906	5 003 910
<u>NOMBRE D'ACTIONS</u>			
a- Début de période	37 360	41 680	36 281
b- Fin de période	25 621	32 680	37 360
VALEUR LIQUIDATIVE	135,176	128,118	133,937
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,72%	5,62%	6,18%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31 Mars 2024

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination : FINACORP OBLIGATAIRE SICAV (FINA O SICAV) ;

Forme juridique : Société d'Investissement à Capital Variable ;

Catégorie : Obligataire ;

Type de l'OPCVM : OPCVM de capitalisation ;

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres ;

Législation applicable : Code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application ;

Règlement du Conseil du Marché financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Siège social : Rue du Lac Loch Ness -Les Berges du Lac - 1053 Tunis ;

Capital initial : 1.000.000 dinars divisés en 10.000 actions de 100 dinars chacune ;

Agrément du CMF : Agrément n°49-2006 du 27 décembre 2006 ;

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 mars 2024** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 mars 2024**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 mars 2024** sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **31 mars 2024**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 » ;

La société FinaCorp Obligataire SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 01^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »,

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 mars 2024** de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31 mars 2024** à 3.324.022 DT et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31.03.2024	% de l'Actif	% de l'Actif Net
	Obligations		1 244 973	1 282 025	36,80%	37,02%
TN0003400330	AB 2008	3 000	75 000	78 626	2,26%	2,27%
TN0003400348	AB 2009 SUB	1 150	7 613	7 780	0,22%	0,22%
TN0003400660	AB SUB 2020-03	2 000	80 000	80 788	2,32%	2,33%
TNOPIDORGAE6	BH SUB 2021-02	4 000	400 000	413 128	11,86%	11,93%
TN0001300607	BTE 2010	3 500	122 500	125 586	3,61%	3,63%
TN0004201471	CIL 2020-1	1 500	45 000	46 219	1,33%	1,33%
TN0007310568	HL 2020-03	1 000	40 000	40 567	1,16%	1,17%
TN0002601045	STB 2010/1	3 000	19 860	19 881	0,57%	0,57%
TNWQSOMZ65V8	STB SUB 2021-1	3 000	180 000	182 088	5,23%	5,26%
TN0006610547	TJL 2019-1	1 000	20 000	21 391	0,61%	0,62%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUB	2 000	120 000	124 010	3,56%	3,58%
TN0002102150	TLF 2021-1	1 000	60 000	64 478	1,85%	1,86%
TN0003900248	UIB 2009/1	2 500	75 000	77 484	2,22%	2,24%
	Emprunts d'Etat		1 953 900	2 041 997	58,62%	58,96%
TN0008000838	EMP NA 21 8.8 28-06-2021 CAT B	4 000	400 000	421 062	12,09%	12,16%
TN5XXZZ454U2	EMP NA 22 9.1 18-03-2022 CAT	539	53 900	54 051	1,55%	1,56%
TNOJN6PVVH38	EMP NA 22 T3 TMM+2.2 CAT B TV	5 000	500 000	521 905	14,98%	15,07%
TNF00WIRG8H7	EMP NA 22 TMM+2.2 CAT B	5 000	500 000	532 522	15,29%	15,38%
TNBII1MJCEF3	EMP NAT 2023 T4 CB TF	5 000	500 000	512 458	14,71%	14,80%
	Titres OPCVM					
	Total		3 198 873	3 324 022	95,42%	95,98%

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 31.03.2024	Solde au 31.03.2023	Solde au 31.12.2023
Placements monétaires	0	0	0
Certificats de dépôts	0	0	0
Intérêts courus sur certificats de dépôt	0	0	0
Disponibilités	159 598	695 913	1 125 493
Compte à terme	0	0	0
Intérêts courus sur compte à terme	0	0	0
Avoirs en banque	228 460	690 005	5 561
Sommes à l'encaissement	0	0	1 436 341
Sommes à régler	-70 766	0	-318 422
Intérêts sur Dépôt à vue	1 904	5 909	2 013
Total	159 598	695 913	1 125 493

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 31.03.2024	Solde au 31.03.2023	Solde au 31.12.2023
PA1 : Opérateurs Créditeurs			
Frais du gestionnaire	6 076	6 874	7 303
Frais du dépositaire	5 062	11 001	9 532
Total	11 138	17 875	16 836
PA2 : Autres créditeurs Divers			
Autres Opérateurs créditeurs (CAC)	6 243	1 232	5 000
Autres Créditeurs (CMF)	333	387	439
Charges budgétisées à payer	2 559	2 113	2 280
Etat, retenue à la source	0	150	0
Total	9 134	3 883	7 719

CP1 : Note sur le capital

NOTE SUR LES MOUVEMENTS DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Capital au 31.12.2023	
* Montant en nominal	3 736 000
* Nombre de Titres	37 360
* Nombre d'actionnaires	85
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	126 600
* Nombre de titres émis	1 266
Rachats effectués	
* Montant en nominal	1 300 500
* Nombre de titres rachetés	13 005
Capital au 31.03.2024	
* Montant en nominal	2 562 100
* Nombre de Titres	25 621
* Nombre d'actionnaires	86

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31.12.2023	3 769 411	3 769 411
Souscriptions de la période	126 600	126 600
Rachats de la Période	-1 300 500	-1 300 500
Autres Mouvements	-29 877	867 834
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	-25	-28
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-19 587	-19 587
Régularisation Sommes non distribuables	-10 263	-10 263
Frais de négociation	0	0
Sommes capitalisables	0	897 711
Montant Fin de période au 31.03.2024	2 565 637	3 463 345

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 31.03.2024	Solde au 31.03.2023	Solde au 31.12.2023
Dividendes des titres OPCVM	0	0	0
Revenus Des Obligations			
Intérêts	22 145	27 947	103 369
Revenus Des BTA			
Intérêts	44 104	33 701	142 650
Total	66 250	61 648	246 019

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 31.03.2024	Solde au 31.03.2023	Solde au 31.12.2023
Intérêts sur certificats de dépôt	3 204	5 019	35 638
Intérêts sur comptes de dépôt	3 484	7 220	27 423
Total	6 688	12 238	63 061

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01.01.2024 au 31.03.2024	Du 01.01.2023 au 31.03.2023	Du 01.01.2023 au 31.12.2023
CH1 : Charges de gestion des placements			
Rémunération du gestionnaire	5 971	6 769	26 912
Rémunération du dépositaire	1 480	1 467	5 950
Total	7 451	8 236	32 862
CH2 : Autres Charges			
Rémunération du CAC	1 243	1 233	5 000
Redevance CMF	1 004	1 138	4 523
Charges diverses	1	1	3
Charges budgétisées (Résultat)	3 729	2 466	10 000
Total	5 977	4 837	19 526

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINACorp » au **31 mars 2024** s'élève à 5.971 DT (TTC).

5- 3 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au **31 mars 2024** s'élève à 1.480 DT (TTC).